



Le Guide des Égarés ms. hébreu, XIVe s, Majorque, 1352.

**Le but des commandements**

**La perfection du corps et de l'âme**

*Le sens de la Torah et de toutes ses lois est explicité dans cet extrait du Guide des égarés de Maïmonide.*

**Guide des égarés; III, 27**

L'ensemble de la Loi a pour but deux choses, à savoir le bien-être de l'âme et celui du corps. Quand au bien-être de l'âme, il consiste en ce que tous les hommes aient des idées saines selon leurs facultés respectives. On s'exprime donc à cet égard dans l'Écriture, tantôt en termes clairs, tantôt par des allégories, car il n'est pas dans la nature des hommes vulgaires d'avoir la capacité qu'il faut pour comprendre un tel sujet dans toute sa réalité. Quant au bien-être du corps, il s'obtient par l'amélioration de la manière de vivre des hommes les uns avec les autres. On arrive à ce résultat par deux choses : premièrement, en faisant disparaître la violence réciproque parmi les hommes, de manière que l'individu ne puisse se permettre d'agir selon son bon plaisir et selon le pouvoir qu'il possède, mais qu'il soit forcé de faire ce qui est utile à tous ; secondement, en faisant acquérir à chaque individu des mœurs utiles à la vie sociale, pour que les intérêts de la société soient bien réglés.

Il faut savoir que de ces deux buts (de la loi), l'un est indubitablement d'un ordre plus élevé, à savoir le bien-être de l'âme, ou l'acquisition des idées saines. Mais le second le précède dans l'ordre de la nature et du temps ; c'est le bien-être du corps qui consiste à ce que la société soit bien gouvernée et que l'état de tous les individus qui la composent s'améliore autant que possible. Le second but est le plus pressant, et on l'a exposé avec une extrême exactitude jusque dans ses moindres détails ; car ce n'est qu'après avoir atteint ce second but que l'on peut parvenir au premier. En effet il a été démontré que l'homme est susceptible d'une double perfection, à savoir d'une perfection première, qui est celle du corps, et d'une perfection dernière qui est celle de l'âme. La première consiste en ce qu'il jouisse d'une parfaite santé dans toute l'économie du corps, ce qu'il ne peut obtenir qu'en trouvant toujours le nécessaire quand il le cherche, à savoir ses aliments ainsi que les autres choses qui appartiennent au régime du corps, comme le vêtement, le bain, etc. L'homme seul et isolé ne saurait en venir à bout, et l'individu ne peut arriver jusqu'à ce point que par la réunion en société, car c'est une maxime connue que l'homme est naturellement un être sociable. La seconde perfection, c'est de devenir rationnel en acte, c'est-à-dire de posséder l'intelligence en acte, de sorte que par cette seconde perfection, il ait de tout ce qui existe la connaissance de tout ce que l'homme peut avoir. Il est évident que dans cette seconde perfection, il ne s'agit ni d'actions ni de mœurs mais uniquement d'idées, auxquelles on est amené par la spéculation et qui sont le résultat de la réflexion. Il est évident aussi qu'on ne peut parvenir à cette dernière perfection sublime qu'après avoir obtenu la première ; car il est impossible que l'homme étant tourmenté par une douleur, par la faim, la soif, la chaleur ou le froid, saisisse même des idées qu'on voudrait lui faire comprendre et comment, a plus forte raison, pourrait-il en former de son propre mouvement ? Mais après être arrivé à la première perfection, il est possible d'arriver à la seconde, qui est indubitablement la plus noble, car c'est par elle seule que l'homme est immortel.

La Loi véritable, qui, comme nous l'avons dit, est unique, je veux dire la loi de Moïse notre maître, ne nous est parvenue que pour nous apporter cette double perfection.

Traduction : Salomon Munk ; éditions Verdier, 1979